

L'Humanité 15 février 2026

Les jugements que nous portons sur
l'État d'Israël n'ont rien à voir avec la
haine des juifs » : **Francesca Albanese**
répond aux accusations mensongères
de Jean-Noël Barrot

Vadim Kamenka

La France et l'Allemagne ont réclamé la démission de Francesca Albanese de son poste à l'ONU. Face aux accusations mensongères du ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, la rapporteuse spéciale attend « au minimum une rectification ».

Depuis le 11 février, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a demandé que la rapporteuse spéciale Francesca Albanese démissionne de son poste aux Nations unies, sur la base d'une fausse déclaration et d'une fausse vidéo. Le membre du gouvernement l'accuse aussi de paroles antisémites. « *Le ministre a repris des*

fausses nouvelles », dénonce-t-elle. Une centaine de personnalités de la culture la soutiennent.

Depuis plusieurs jours, un emballage médiatique a lieu en France pour des propos que vous auriez tenus lors d'un forum organisé par la chaîne Al-Jazeera. La députée Caroline Yadan (Ensemble pour la République) vous accuse d'avoir déclaré : « Israël est l'ennemi commun de l'humanité. » Qu'avez-vous dit exactement ?

Je trouve choquant que cette violente attaque soit l'œuvre d'un des membres les plus importants du gouvernement français, le ministre des Affaires étrangères. La polémique porte sur ce que j'aurais dit et le lieu où je l'aurais dit. Étant en déplacement, j'ai envoyé une vidéo préenregistrée de mon intervention au forum de Doha pour un atelier qui comprenait des universitaires, des juristes, dont l'ancienne procureure de la Cour pénale internationale Fatou Bensouda. La première déclaration du ministre devant le Parlement qui évoque que je me trouvais sur place aux côtés d'un ministre iranien et d'un représentant du Hamas est fausse.

La deuxième accusation porte sur une phrase que je n'ai pas prononcée. Devant ce mensonge, j'ai rendu public l'enregistrement en entier. Comme à chacune de mes interventions, je déclare qu'Israël est un État qui commet des crimes de guerre, de génocide et d'apartheid. Après cet énoncé, j'ai expliqué que notre ennemi commun en tant qu'humanité c'était le système qui a permis le génocide, y compris le capital financier qui l'a soutenu, les algorithmes qui ont été contrôlés

de façon à dénigrer les Palestiniens et le discours politique qui a défendu l'État d'Israël et son armée.

La violence de ces attaques est-elle liée au contexte en France ?

Depuis octobre-novembre 2023, Israël a massacré 75 000 personnes à Gaza, dont 70 % sont des enfants et des femmes. Et dans un contexte global d'occupation à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem, que la Cour internationale de justice – assez conservatrice – a reconnu illégale. Elle a réclamé à l'État israélien de retirer ses troupes, ses colonies et d'arrêter d'exploiter les ressources économiques et financières du peuple palestinien, car il s'agit d'une violation du droit à l'autodétermination.

Étant donné les rapports, les documents, j'ai tenu des remarques contre l'État d'Israël, aussi fortes que les remarques de la commission d'enquête sur Israël et la Palestine, qui a enquêté pendant deux ans et qui l'a amenée à conclure qu'il s'agit de génocide. L'organisation israélienne de défense des droits de l'homme B'tselem a écrit un rapport intitulé « Notre génocide ».

Aujourd'hui, il existe un consensus sur l'utilisation du terme. Cela devrait quand même interroger le ministre français. Au contraire, plutôt que de débattre de ces crimes, des projets de loi entretiennent la confusion entre la critique de l'État d'Israël avec l'antisémitisme. S'ils passent en France et en Italie, nous ne pourrons plus condamner les crimes de cet État et de ses autorités.

La lutte contre l'antisémitisme fait partie de notre histoire européenne **et reste d'actualité**. C'est très grave car il n'a pas disparu. Mais cette haine contre les juifs et les juives n'a rien à voir avec les jugements que moi et d'autres portons sur l'État d'Israël en tant qu'État membre de la communauté internationale. Plonger une population civile dans une vie sans nourriture, sans aide médicale, sans maison, sans protection, sans abri, il s'agit de crimes. Tuer des enfants, c'est un crime. Et tout cela a été documenté.

L'association de juristes internationaux Jundi a publié un communiqué qui s'adresse au procureur de la République française pour déclaration de fausses nouvelles. Vous évoquiez également envisager une procédure contre le ministre des Affaires étrangères. Pourriez-vous préciser ?

En tant qu'experte des Nations unies, je dois prendre des mesures pour me protéger. Peut-être que le ministre a commis une négligence, peut-être a-t-il cru le président du Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France) et **Caroline Yadan** ? Mais comme il s'est trompé, et c'est humain, il peut corriger ses propos. J'attends donc au minimum une rectification.

Cette situation est une manière de mettre en cause le messager pour ne pas s'occuper du message. Je ne peux pas laisser passer de tels procédés car le ministre a questionné mon indépendance. Il a demandé ma démission sans

justification et sans preuves. Pire, il m'a accusé d'avoir comparé Israël au IIIe Reich. C'est faux. Il a affirmé que j'avais justifié les attaques du 7 octobre. C'est encore faux.

J'ai condamné les attaques contre les civils israéliens des centaines de fois. Pourquoi une telle violence de la part d'un ministre d'État ? Il n'a jamais réagi de cette manière vis-à-vis des massacres à Gaza. Je le perçois comme un acte trumpiste ; j'ai été sanctionnée par les États-Unis.

Ce type de campagne médiatique est-il un procédé habituel ?

Il faut savoir que cette polémique et le faux montage viennent d'une organisation qui est basée à Genève et qui est connue pour ses propos diffamatoires à l'encontre de personnes ou d'organisations qui osent critiquer l'État d'Israël. John Dugard, Richard Falk, Michael Lynk, tous mes prédécesseurs, ont été accusés d'antisémitisme et de soutenir le terrorisme.

Ces accusations ont pris davantage d'ampleur à mon encontre, car les crimes de génocide ont lieu lors de mon mandat. En étant davantage médiatisée, je suis la cible de ces lobbies. Il est important à mes yeux de participer à des colloques pour témoigner de ces crimes. J'estime que c'est un devoir moral d'arrêter ce génocide. Une partie de l'Europe a conscience des crimes qu'on a commis le siècle passé et à l'époque coloniale, **comme celui de la Shoah**.

Vous étiez à la Fête de l'Humanité pour témoigner des crimes de génocide, des attaques en Cisjordanie à l'égard des Palestiniens et de l'occupation. Est-ce que cette polémique est en rapport avec votre mandat ?

Ma mission est de parler et de dénoncer les violations du droit international commises par Israël dans le contexte de son occupation, qui dure depuis plus de soixante ans. Ce qui dessert le plus le peuple palestinien, c'est le manque de justice, le manque d'application du droit international et de laisser se produire un génocide.

En janvier 2024, la Cour internationale de justice a reconnu **le risque de danger irréparable pour le peuple palestinien à Gaza**. Selon la jurisprudence internationale, c'est une mise en alerte. Il s'agit de la prévention d'un crime de génocide, on a l'obligation de prévenir, d'arrêter et après de punir le génocide. La prévention a été déclenchée, l'obligation de prévenir a été déclenchée. Mais aucun État n'a agi, sauf ceux du Sud global. La majorité des dirigeants européens ont été très faibles en accompagnant les décisions d'Israël et des États-Unis.

Un accord de cessez-le-feu a été signé par le Hamas et le gouvernement israélien durant le mois d'octobre et un plan a été mis en place par Donald Trump. Où en est concrètement la situation à Gaza ?

Le génocide continue. Plus de 600 personnes ont été tuées depuis la proclamation du cessez-le-feu. Les autorités israéliennes ne laissent pas entrer du personnel et des équipements médicaux suffisants. L'Unicef constate que des enfants meurent encore d'hypothermie, en 2026, à Gaza.

Il n'y a pas de cessez-le-feu. Le gouvernement israélien contrôle presque totalement la bande de Gaza. Cette occupation est illégale, il faut la démanteler et sans condition. Maintenant, on parle de reconstruction, avec des projets immobiliers proposés par les États-Unis. Mais, avant de penser à reconstruire, il faut que les experts internationaux effectuent leur travail pour identifier les scènes de crimes, les massacres.

En Cisjordanie, les choses évoluent également très vite. Le gouvernement israélien a fait voter une loi pour accélérer le processus de colonisation. Pourquoi y a-t-il un tel silence face à aux mesures qui se succèdent, concernant les territoires palestiniens ?

C'est ce que j'appelle la pédagogie coloniale. Aux Palestiniens on peut tout infliger. Ce n'est pas nouveau. La colonisation par morceaux, les Palestiniens la subissent depuis toujours. Chaque jour, Israël prend un morceau de terre de plus. Aujourd'hui, l'État israélien contrôle presque tout et a très bien compris qu'avec ces gouvernements dans les démocraties occidentales il peut bénéficier de l'impunité.

